DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 06.131

L'An deux Mille Six, le 29 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 22 décembre 2006

Le 22 décembre 2006

ETAIENT PRESENTS: M. LE GUEUT, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DAVID-COURTIN, Mme DOUMECO, Mme DURAND, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES:

- M. HUGENDOBLER représenté par Mme GEOFFROY
- M. MOST représenté par M. LE GUEUT
- M. CHABANEAU représenté par Mme DAVID-COURTIN
- M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
- Mme LABEYRIE représentée par Mme MONTRON
- M. POTENNEC représenté par Mme MOINET

ABSENTS -EXCUSES: M. BUJARD, Mme ISENDICK

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 25 Nombre de votants : 31

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET: PALAIS DES CONGRES PÔLE EVENEMENTIEL « SPECTACLE ET RENCONTRE » AVENANTS AUX MARCHES DE PROGRAMMATION ET DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA REPARATION DE LA CHARPENTE

VOTE: UNANIMITE

Dans le cadre du projet de réaménagement du Palais des Congrès et après consultation en février 2004, le bureau « PRO-DEVELOPPEMENT » a été retenu sur les bases d'une étude de programmation pour l'implantation d'une médiathèque.

En cours de programmation le projet a évolué vers l'aménagement d'un théâtre. Aussi, pour mener à bien le montage du programme technique détaillé, le bureau PRO-DEVELOPPEMENT a fait intervenir dans son équipe un acousticien ainsi qu'un scénographe.

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver un avenant au marché de programmation correspondant à ces missions complémentaires, pour un montant de 19.545,00 €H.T., ce qui porte le montant du marché de 72 025,00 €H.T. à 91 570,00 €H.T.

Dans le cadre du même projet, le bureau d'étude « CONCRETE » s'est vu confier une mission de diagnostic de la charpente métallique enrobée de béton. Le résultat du diagnostic fait ressortir la viabilité de la structure, mais aussi l'impératif de procéder à des traitements de réparations. Il a donc été demandé au bureau d'étude « CONCRETE » une prestation supplémentaire estimée à 6 210,00 € H.T., consistant à établir un cahier des charges qui sera intégré dans le dossier de consultation des entreprises.

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver l'avenant au marché de diagnostic de la charpente pour un montant de $6.210,00 \in HT$ ce qui porte le montant des honoraires de $28\,449.00 \in H.T.$ à $34\,659.00 \in H.T.$

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

VU les projets d'avenants respectifs aux marchés de programmation et de diagnostic de la charpente,

VU l'avis favorable de la commission des travaux en date du 29 novembre 2006, VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 18 décembre 2006,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver l'avenant au marché de programmation présenté par le bureau PRO-DEVELOPPEMENT pour un montant de 19.545,00 € H.T. ce qui porte le montant des honoraires de 72.025,00 € H.T. à 91.570,00 € H.T.,
- D'approuver l'avenant au marché de diagnostic présenté par le bureau d'étude CONCRETE pour un montant de 6.210,00 €H.T. ce qui porte le montant des honoraires de 28.449,00 €H.T. à 34.659,00 € H.T.,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer les avenants aux marchés de programmation et de diagnostic de la charpente, respectivement avec les bureaux d'études PRO-DEVELOPPEMENT et CONCRETE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 8 janvier 2007 Le Maire, H. LE GUEUT